

PIECES A FOURNIR POUR L'OBTENTION D'UN
PERMIS DE DETENTION DE CHIEN
DE 1^{ère} CATEGORIE OU DE 2^{ème} CATEGORIE

- L'évaluation comportementale du chien,
A effectuer auprès d'un vétérinaire agréé par le Préfet.

- L'attestation d'aptitude du propriétaire ou du détenteur,
A effectuer auprès de personnes habilitées à la formation de maître chien, liste tenue par le Préfet.

- Le justificatif de l'identification du chien pour les chiens de 2^{ème} catégorie (certificat de naissance du chien ou pedigree),

- Le justificatif de vaccination antirabique du chien en cours de validité,

- Le justificatif d'assurance responsabilité civile en cours de validité du propriétaire ou du détenteur,

- Un certificat vétérinaire de stérilisation pour les chiens de 1^{ère} catégorie.